Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251211-D0220250005SI0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

DB.2025.055

Date de convocation : 05 décembre 2025

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18H00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel - Siège administratif, Zone de Kerjean, 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Pierre GUEGAN, M. Hervé LAUDIC, M. Stéphane HAMON, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Gérard LE ROY, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Luc GRANDIN, M. Guénaël ROBIN

Secrétaire de séance : M. Stéphane HAMON

Convention d'objectifs - Centre Accès au Droit Nord Morbihan - 2026-2028

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2022-DC-148 du 3 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire pour conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations ou organismes subventionnés et leurs avenants,

VU le projet de convention d'objectifs de l'Accès au Droit Nord Morbihan ci-annexé, reprenant les mêmes conditions générales que la précédente, avec le maintien de la cotisation à 0.71€/habitant pour chaque période de douze mois,

VU le rapport de Vice-présidente, et l'avis favorable de la commission EFFSI du 17 novembre,

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention qui permet de proposer des permanences régulières pour les usagers du territoire,

Considérant que les permanences juridiques généralistes seront organisées sur un rythme indicatif de 9h hebdomadaire répartis sur les deux lieux de permanences en favorisant l'alternance pour assurer une présence harmonieuse sur le territoire de Centre Morbihan Communauté. *Ce rythme étant sujet à variations en fonction notamment des jours fériés, des congés des juristes, etc. :*

- **Commune de Locminé :** Rythme de 2 demi-journées de permanences hebdomadaires (3 heures par permanence) en, France Services Emploi Formation rue Yves Le Thiès.
- **Commune Saint-Jean Brévelay :** Rythme de 1 demi-journée de permanence hebdomadaire (3 heures par permanence) au Pôle Environnement – France Services, 27, rue de Rennes,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251211-D0220250005SI0-DE

Considérant que le montant de la participation financière sera approuvé par le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER la convention d'objectifs ci-annexée sous réserve, pour ce qui concerne le montant de la participation de CMC, de l'approbation du montant de la participation par le Conseil Communautaire,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'emploi, l'insertion, l'enfance et la jeunesse à signer la convention et tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 10	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 19/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND